

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130627-2013\_B259-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2013  
Date de réception préfecture : 08/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUIN 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B259**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer les marchés relatifs à l'exploitation des lignes régulières interurbaines et urbaines - Desserte des établissements scolaires et des piscines - 9 lots (n° 13M039 à 13M047)**

Le 27 juin 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 juin 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BOYER Michel – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri -

**Excusé(e)s :**

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles –

**Monsieur Gérard BRAMOULLE** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_02**

**BUREAU DU 27 JUIN 2013**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer les marchés relatifs à l'exploitation des lignes régulières interurbaines et urbaines – Desserte des établissements scolaires et des piscines - 9 lots (N°13M039 à 13M047)

Décision du Bureau

Mes Cher Collègues,

Les marchés d'exploitation des lignes régulières interurbaines et urbaines, y compris le transport des scolaires (2009M030 à 2009M098), arrivent à échéance le 31 août 2013.

Il convient donc, afin d'assurer la continuité du service public, d'engager les opérations permettant d'aboutir au renouvellement de ces marchés.

Par ailleurs, il a été intégré dans ces marchés la desserte des piscines afin de générer des économies en optimisant les dessertes des transports scolaires et des piscines.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Le présent rapport porte sur l'exploitation des lignes régulières interurbaines et urbaines, des dessertes des établissements scolaires et des piscines sur le périmètre de la Communauté du Pays d'Aix.

Conformément à l'article 10 du Code des marchés publics, la présente consultation a fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée en 9 lots :

LOT N°	INTITULE
1	Durance Ouest
2	Durance Nord
3	Durance Est
4	Chaîne d'Eguilles
5	Etang de Berre
6	Couronne Sud
7	Bassin Minier
8	Haut de l'Arc
9	Sainte victoire

Le marché n'est pas découpé en tranche.  
Les variantes n'étaient pas autorisées.

Les marchés sont passés à prix unitaires.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, ils s'exécutent par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils annuels suivants :

LOT N°	INTITULE	MONTANTS ANNUELS € HT	
		MINIMUM	MAXIMUM
1	Durance Ouest	2.500.000	5.000.000
2	Durance Nord	2.500.000	5.000.000
3	Durance Est	1.600.000	3.200.000
4	Chaîne d'Eguilles	2.500.000	5.000.000
5	Etang de Berre	1.100.000	2.200.000
6	Couronne Sud	3.000.000	6.000.000
7	Bassin Minier	1.900.000	3.800.000
8	Haut de l'Arc	2.600.000	5.200.000
9	Sainte victoire	1.100.000	2.200.000

Les prix sont révisibles tous les 6 mois durant toute la durée des marchés.

La durée de chaque marché est de 1 an à compter du 1er septembre 2013.

Ils sont reconductibles 3 fois pour une période identique.

Estimation du marché :

Le coût de la prestation sur la durée du marché est estimé :

LOT N°	INTITULE	MONTANTS ANNUELS €HT
1	Durance Ouest	3 685 500
2	Durance Nord	3 333 200
3	Durance Est	2 328 300
4	Chaîne d'Eguilles	3 202 550
5	Etang de Berre	1 363 050
6	Couronne Sud	3 968 250
7	Bassin Minier	2 343 900
8	Haut de l'Arc	3 573 050
9	Sainte victoire	1 460 550

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, adressé le 11 avril 2013 aux journaux ci-après, a été publié aux dates suivantes :

- Profil acheteur : 21/04/2013
- JOUE : 16/04/2013
- BOAMP : 13/04/2013
- LA PROVENCE : 23/04/2013
- BUS ET CARS : 26/04/2013

Un avis rectificatif a été envoyé le 14 mai 2013 et publié sur ces mêmes supports prolongeant la date de remise des offres.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 juin 2013 a décidé d'attribuer :

- le marché n°13M039 au Groupement TELLESCHI/SUMA/UTP/PASTOURET pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 3.935.334,00 € HT.
- le marché n°13M040 à la société RUBANS BLEUS pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 2.770.491,00 € HT.

- le marché n°13M041 à la société SUMIAN pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 2.189.098,64 € HT.
  - le marché n°13M044 au Groupement SAP Autocars/CAP PROVENCE pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 3.777.313,30 € HT.
  - le marché n°13M045 au Groupement AUTOCARS TELLESCHI/ SUMA/ UTP/ PASTOURET pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 1.650.097,40 € HT.
  - le marché n°13M046 à la société BURLE pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 3.492.920,81 € HT.
  - le marché n°13M047 au Groupement CAP PROVENCE/RDT 13/BURLE pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 1.475.813,50 € HT.
- Le lot n°4 « Chaîne Eguilles » a fait l'objet d'une offre irrégulière et une offre inacceptable. Aussi, la CAO a décidé de mettre en œuvre un marché négocié dans les conditions du 1° du I de l'article 35 du Code des marchés publics avec les deux candidats.
  - Le lot n°5 « Etang de Berre » a fait l'objet d'une seule offre déclarée irrégulière et la CAO a décidé de mettre en œuvre un marché négocié dans les conditions du 1° du I de l'article 35 du Code des marchés publics avec l'unique candidat.

#### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 juin 2013.

#### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M039 relatif à : « l'exploitation des lignes régulières interurbaines et urbaines, desserte des établissements scolaires et des piscines », lot 1 « Durance Ouest »,

attribué au Groupement TELLESCHI/SUMA/UTP/PASTOURET pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 3.935.334,00 € HT.

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M040 relatif à : « l'exploitation des lignes régulières interurbaines et urbaines, desserte des établissements scolaires et des piscines», lot 2 « Durance Nord », attribué à la société RUBANS BLEUS pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 2.770.491,00 € HT.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M041 relatif à : « l'exploitation des lignes régulières interurbaines et urbaines, desserte des établissements scolaires et des piscines», lot 3 « Durance Est», attribué à la société SUMIAN pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 2.189.098,64 € HT.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M044 relatif à : « l'exploitation des lignes régulières interurbaines et urbaines, desserte des établissements scolaires et des piscines», lot 6 « Couronne Sud», attribué au Groupement SAP Autocars/CAP PROVENCE pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 3.777.313,30 € HT.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M045 relatif à : « l'exploitation des lignes régulières interurbaines et urbaines, desserte des établissements scolaires et des piscines», lot 7 « Bassin Minier», attribué au Groupement AUTOCARS TELLESCHI/ SUMA/ UTP/ PASTOURET pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 1.650.097,40 € HT.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M046 relatif à : « l'exploitation des lignes régulières interurbaines et urbaines, desserte des établissements scolaires et des piscines», lot 8 « Haut de l'Arc», attribué à la société BURLE pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 3.492.920,81 € HT.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M047 relatif à : « l'exploitation des lignes régulières interurbaines et urbaines, desserte des établissements scolaires et des piscines», lot 9 « Sainte victoire», attribué au Groupement CAP PROVENCE/RDT 13/BURLE pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 1.475.813,50 € HT.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction : 252 et 413 - Nature : 6247.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer les marchés relatifs à l'exploitation des lignes régulières interurbaines et urbaines -Desserte des établissements scolaires et des piscines - 9 lots (n° 13M039 à 13M047)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**- 3 JUIL. 2013**